



© iStock - AdrianHancu



SERVICE  
DÉCHETS



# GUIDE DU COMPOSTAGE PARTAGÉ

Moins, c'est mieux !



**LABEL  
VERTE**



# Composter, c'est simple et économique ! C'est un geste responsable qui permet de rendre à la terre ce qu'elle produit.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, tous les producteurs de biodéchets, dont les particuliers, devront avoir mis en place des solutions de tri et de valorisation des biodéchets. Mauges Communauté vous accompagne dans la pratique du compostage partagé.

## Qu'est-ce que le compostage ?

Le compostage est un processus de transformation de la matière organique par des micro-organismes (bactéries, champignons, insectes...) en présence d'air et d'eau. Il permet d'obtenir du compost qui s'utilise comme fertilisant pour le jardin.

## Comment composter ?

Avec des composteurs mis à disposition par Mauges Communauté. Vous êtes accompagnés par un professionnel. Renseignements auprès du Service Déchets.

## Où installer un site de compostage partagé ?

- Sur un espace public ou privé.
- Dans une zone semi-ombragée.
- Sur une surface plane, en contact direct avec la terre.

## Quelques précautions

Pour obtenir un compost de qualité sans désagrément, observez-le régulièrement. S'il a une odeur désagréable ou que vous constatez la présence de moucheron, brassez-le et ajoutez de la matière sèche. S'il sent la forêt c'est que tout va bien.

## Utiliser le compost

- Compost de 3/6 mois, encore peu décomposé ► à épandre sur le potager et les massifs de façon à continuer sa maturation et rendre toutes ses qualités à la terre.
- Compost de 9 mois, bien décomposé et qui sent le terreau ► à utiliser pour les plantations en mélange avec de la terre.



© Label Verte

**1** ALTERNER LES APPORTS DE MATIÈRES HUMIDES (restes de repas, épluchures...) ET DE MATIÈRES SÈCHES (brindilles, broyat, feuilles mortes...)

Recouvrir les apports humides avec de la matière sèche ► Permet d'éviter les pontes indésirables de mouches et moucheron, et les mauvaises odeurs.

**2** AÉRER LE COMPOST RÉGULIÈREMENT par des brassages.

**3** VÉRIFIER SON TAUX D'HUMIDITÉ

Il doit être semblable à une éponge utilisée pour essuyer la table. Il peut être arrosé si besoin.

LES  
3 RÈGLES  
D'OR DU  
COMPOST

## DÉPOSER SES BIODÉCHETS EN 4 ÉTAPES

**1** Faire un trou avec la griffe



**2** Déposer les biodéchets



**3** Mélanger en rebouchant le trou



**4** Recouvrir de matières sèches



## Pourquoi mettre en place un composteur partagé ?

- Le compostage permet de réduire votre production d'ordures ménagères de 30 % et donc de présenter moins souvent votre bac, ce qui diminue votre facture.
- L'accompagnement et le matériel utiles sont entièrement financés par Mauges Communauté.
- Contrairement aux idées reçues, le compostage c'est zéro nuisance : un composteur bien géré ne sent pas mauvais et il peut être équipé de grilles anti-rongeurs.
- Le compost obtenu est un fertilisant naturel pour vos plantes, récupérez-le !
- C'est une action citoyenne entre voisins et un geste pour la planète.



Parlez-en à vos voisins et faites une demande de composteur partagé au Service Déchets de Mauges Communauté !

# Ce qu'il est possible de mettre dans un composteur

## RESTES DE CUISINE = MATIÈRES HUMIDES



Épluchures  
de légumes et de fruits  
(y compris les agrumes)



Restes de fruits  
pourris ou cuits



Marc de café et filtres,  
sachets de thé  
biodégradables

## DÉPÔTS SOUMIS À L'AUTORISATION DES RÉFÉRENTS



Restes de repas  
(légumes, pâtes, riz, pain,  
plats en sauce, produits laitiers...)



Restes de viande et de  
poisson avec os et arrêtes  
(en petite quantité, bien mélangés  
et recouverts de feuilles mortes)



Fruits de mer  
(en petite quantité, concassés  
et enfouis dans le composteur)

## DÉCHETS NON ALIMENTAIRES = MATIÈRES SÈCHES



Flours fanées



Feuilles mortes, brindilles,  
bois broyé...



Papier journal  
et cartons en morceaux



Essuie-tout, serviettes,  
mouchoirs en papier



Litière biodégradable  
d'animaux domestiques  
herbivores (lapins...)



Coquilles d'œufs, de noix,  
de noisettes...

## Ce qu'il ne faut pas mettre dans un composteur : TOUT CE QUI N'EST PAS BIODÉGRADABLE



Poussières d'aspirateur,  
balayures, mégots, gravats,  
plastiques, litières minérales...



Produits chimiques,  
papiers graphiques  
(prospectus, publicités)...



Charbon de barbecue,  
couches culottes,  
déchets médicaux...

